Ahmad, Président déchu de la CAF car il a fortement déçu la FIFA...

La Gazette de la Grande île a vu juste. En effet, le 30 octobre dernier, notre journal a déjà publié (**ICI**) le risque de sanction pour Ahmad, ancien Ministre des Ressources Halieutiques et de la Pêche de 2014 à 2016.

Dans notre édition du 30 octobre 2020, La Gazette de la Grande d'île a révélé que : « *Suite à la confirmation officielle de sa candidature sur son compte Twitter mercredi, Ahmad, le président de la Confédération Africaine de Football (CAF), également, vice-président de la FIFA de Madagascar risquerait fort d'être sanctionné par l'instance du football mondial. Et sa candidature pourrait maintenant être mise en doute après que la chambre d'enquête de la FIFA aura déterminé qu'Ahmad avait enfreint divers codes de conduite, selon BBC Sport Africa* »
. Hier donc
(Ndrl : 23 novembre 2020)
, la sanction est tombée. Du coup, tous les rêves d'Ahmad d'être réélu pour un second mandat à la tête de la CAF et son rêve de siéger au conseil de la FIFA se sont envolés. Adieu veau, vache, cochon.

Notons que dans notre publication du 30 octobre dernier, nous avion déjà révélé que « la prochaine étape consiste pour la chambre de jugement de la FIFA à distribuer sa peine, ajoutant que cela se produira probablement d'ici la fin novembre. Toute interdiction est susceptible d'exclure les chances d'Ahmad d'être réélu à la tête de la CAF, étant donné qu'il devrait passer un test d'éligibilité pour reprendre sa place au Conseil de la FIFA.

BBC Sport Africa comprend que les violations présumées incluent le rôle d'Ahmad dans l'accord controversé impliquant Tactical Steel. Tactical Steel est un fabricant français de salles de sport peu connu, dirigé par un vieil ami de Loïc Gérand, alors attaché d'Ahmad, qui a fourni du matériel de sport à la CAF en 2017, après l'annulation d'un accord initial avec Puma.

L'accord avec Puma, qui était légèrement plus petit, valait un peu moins de 250.000 dollars tandis que l'accord alternatif avec Tactical Steel – pour 22.000 articles au lieu de 15.000 – s'élevait à un peu plus de 1 million de dollars. À l'époque, Ahmad a nié les accusations de tout acte répréhensible dans l'accord comme étant *« totalement faux, malveillant et diffamatoire »*. On croit savoir que des réseaux s'activent actuellement auprès de la police française pour enterrer le dossier de la corruption.

Suspendu de toute activité relative au football

Pour en revenir à la sanction d'Ahmad, hier (Ndrl : 23 novembre 2020), la Commission d'Éthique indépendante de la FIFA a suspendu le président de la Confédération africaine de football (CAF), Ahmad, de toute activité relative au football (administrative, sportive et autre) aux niveaux national et international pour une durée de cinq (5) ans. Du coup, la candidature du désormais ancien patron du football africain est caduque et il ne pourra pas se présenter aux prochaines élections de la CAF, prévues le 12 mars 2021 au Maroc. Ahmad est également déchu de son poste de vice-président de la Fifa.

Ahmad a été reconnu coupable : « *d'avoir enfreint les articles 15 (Devoir de loyauté), 20 (Acceptation et distribution de cadeaux ou autres avantages) et 25 (Abus de pouvoir) de l'édition 2020 du Code d'éthique de la FIFA, ainsi que l'article 28 (Détournement de fonds) de son édition 2018 »* . Les charges retenues contre Ahmad portent sur *« diverses questions liées à la gouvernance de la CAF, dont l'organisation et le financement d'un pèlerinage à La Mecque (Oumra), ses accointances avec l'entreprise d'équipement sportif Tactical Steel et d'autres activités »* .

Rappelons que l'affaire Tactical Steel (un contrat d'équipementier jugé surfacturé) avait valu à Ahmad d'être brièvement interpelé par l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (Oclif) à Paris, en juin 2019, avant d'être remis en liberté.

Déficit record de 17,7 millions de dollars

Par ailleurs, notons qu'à moins d'un mois de la prochaine Assemblée Générale ordinaire de la Confédération Africaine de football (CAF), les 54 Associations membres sont toujours dans l'attente du bilan financier de l'exercice 2019 d'Ahmad.

Signalons que l'année dernière, les 54 délégués avaient découvert les comptes avec un déficit record de 17,7 millions de dollars, le jour de l'Assemblée générale, présenté sur table et très sommairement par Fawzi Lekjaa, le 2ème vice-président de la CAF et président de la Commission des finances. Une anomalie relevée, en présence de Gianni Infantino, le président de la FIFA.

A dix-huit (18) jours de cette Assemblée générale ordinaire, la CAF n'a toujours pas transmis les documents financiers comme l'exigent les statuts. En effet, l'article 17-7 stipule que : *« Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale sont envoyés aux membres au moins trente (30) jours avant la date fixée de la réunion »*
. Cependant, les comptes de la CAF, depuis l'arrivée d'Ahmad à la tête de l'instance reste un mystère, alors que la gestion financière est au centre de plusieurs scandales et a été récemment mise à l'index par le rapport d'audit du cabinet PwC.

L'intérim de Constant Omari prolongé

Après la suspension d'Ahmad, l'intérim du vice-président de la Confédération africaine de football (CAF), Constant Omari, a été prolongé. Dans un communiqué, la CAF précise que l'intérim de M. Constant Omari est prolongé, sachant que la chambre de jugement de la Commission d'Éthique indépendante de la FIFA a prononcé à l'encontre du désormais ancien président de la CAF une interdiction de toute activité liée au football (administrative, sportive et autre) aux niveaux national et international pour une durée de cinq ans. La CAF s'inquiète des conséquences de cette suspension, notamment à propos de sa réputation. Toutefois, elle affirme qu'elle maintient l'ensemble de ses activités. La CAF prend donc acte de cette décision

qui met M. Ahmad en position de ne plus pouvoir exercer ses responsabilités et, de ce fait, il ne sera pas présent à la finale de la CAF Champions League, qui aura lieu le 27 novembre au Caire (Egypte).

Francis Aurélien Rakotovololona

Francis Aurélien Rakotovolona (F.A.R.)

La Gazette de la Grande île du 24 Novembre 2020